



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 02 juillet 2022

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun
Absent excusé :

1 - Engagements championnats 2022-2023:

- District 2

Suite à la fusion entre Quimper Italia et Us Quimper, il ne peut avoir 2 équipes d'un même club dans le même groupe, excepté en dernière division de District. L'une des deux équipes est rétrogradée en District 3. La division devenant déficitaire, la Commission Sportive procède au repêchage du meilleur second de District 3, à savoir Pouldergat Sp 1 comme le prévoit le règlement.

Le club de Cadets de Plougoum demande la rétrogradation de son équipe 1 en championnat de District 3. La Commission Sportive procède au repêchage du second meilleur second de District 3, à savoir St Thoïs Sp 1.

Par ailleurs, la Commission Sportive rappelle au club de Plougoum que son équipe 1 ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023 si celle-ci se trouvait en position d'accession.

- District 3

La division étant déficitaire, la Commission Sportive a proposé aux meilleurs seconds et troisième de District 4 l'accession en District 3.

A ce jour, la Commission Sportive valide les accessions des équipes suivantes :

- Meilleurs seconds : Plouneour Menez Roch 1, Collorec Fc 1, Brasparts Us 1, Loperhet Rc 2 et Guengat L 2

Le club de Clohars Fouesnant n'a pas donné suite pour son équipe 3

- Meilleurs troisièmes : Tréméven As 2, St Pabu Avel Vor 2, Camaret Fc Pen Hir 2, Ste Sève Fc 2, Plounévél T 2 et Quimper Penhars Fc 3.

Pour le moment, le club de La Roche Maurice Us a décliné la possibilité d'accession pour son équipe 2.

2 - Groupes de District 1 et de District 2 :

La Commission Sportive a étudié plusieurs projets de groupes, et proposera un projet de District 1 et de District 2 au Comité de Direction du District qui validera.

Les projets seront affichés sur le site du District le samedi 9 juillet.

Les clubs qui souhaitent changer de groupe doivent fournir l'accord d'un autre club pour effectuer la permutation (une équipe 1 doit trouver une autre équipe 1, une équipe 2 ou 3 doit également trouver une autre équipe 2 ou 3). Les simples réclamations de changement de groupe sans proposition d'inversion ne seront pas étudiées.

Les demandes doivent parvenir au District pour le 15 juillet et celles-ci seront étudiées par la Commission Sportive qui se réserve le droit de les refuser.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN